

M.F/

REPUBLIQUE DE GUINEE  
Travail- Justice - Solidarité

## ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LOI  
L/2007.....<sup>003</sup>...../AN

RATIFIANT ET PROMULGUANT L'ACCORD DE PRET SIGNE LE 13 SEPTEMBRE 2006 ENTRE LE  
GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA BANQUE ISLAMIQUE DE  
DEVELOPPEMENT (B.I.D.) POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE LABE -  
KOURAMANGUI

### L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses articles 59 au 77

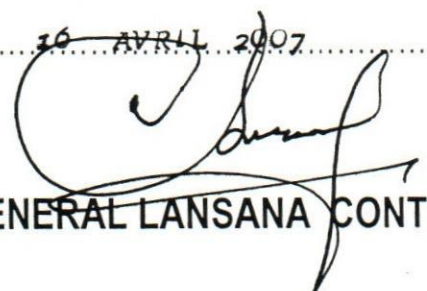
Après en avoir délibéré, adopte

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

**Article 1<sup>er</sup>** : Est ratifié et promulgué l'Accord de prêt signé le 13 septembre 2006 entre le Gouvernement de la République de Guinée et la Banque Islamique de Développement (BID) pour le projet de construction de la route Labé Kouramangui.

**Article 2** : La présente Loi sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry, le... 16... AVRIL... 2007...

  
GENERAL LANSANA CONTE